

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS****Conseil Municipal de la Ville de Dijon****Séance du 14 décembre 2009****MAIRIE DE DIJON****Président** : M. REBSAMEN**Secrétaire** : M. BORDAT**Membres présents** : M. MILLOT - Mme POPARD - M. MAGLICA - Mme TENENBAUM - M. DESEILLE - M. MASSON - M. MARTIN - Mme DURNERIN - M. GERVAIS - M. GRANDGUILLAUME - Mme METGE - M. DUPIRE - Mme REVEL-LEFEVRE - M. BERTELOOT - M. MEKHANTAR - Mme BIOT - Mme MARTIN - Mme KOENDERS - M. PRIBETICH - Mme DURNET-ARCHERAY - Mme GARRET-RICHARD - Mme BLETTERY - M. MARCHAND - M. JULIEN - M. PIAN - Mme TROUWBORST - Mme LEMOUZY - M. DELVALEE - M. IZIMER - Mme ROY - Mme HERVIEU - M. ALLAERT - Mme BERNARD - M. LOUIS - M. BERTHIER - M. BEKHTAOUI - Mme MODDE - Mme MASLOUHI - M. EL HASSOUNI - Mme JUBAN - Mme MILLE - Mme GAUTHIE - Mme CHATILLON - M. BROCHERIEUX - M. DUGOURD - M. AYACHE - Mme VANDRIESSE - M. OUAZANA**Membres excusés** : Mme DILLENSEGER (pouvoir M. MILLOT) - Mme AVENA (pouvoir M. MARTIN) - Mme TRUCHOT-DESSOLE (pouvoir M. JULIEN) - Mme CHEVALIER (pouvoir M. DESEILLE) - M. HELIE (pouvoir Mme VANDRIESSE)**Membres absents** :**OBJET****DE LA DELIBERATION****Restaurant du personnel municipal - Menus et tarifs - Evolutions**

M. Maglica, au nom de la commission des finances, de la modernisation du service public et du personnel, expose :

Mesdames, Messieurs,

Par délibération du 26 mars 2007, le Conseil Municipal a défini les conditions d'exploitation du restaurant du personnel.

Abordant sa troisième année d'activité, l'équipement est en mesure de diversifier son offre alimentaire et d'élargir la fréquentation des usagers.

Actuellement, les actifs bénéficient du même tarif de 4,50 € TTC, le tarif des conjoints, enfants et retraités étant unique, soit 4,95 €, depuis la réforme de la T.V.A dans la restauration.

La même formule alimentaire est proposée à toutes les catégories d'usagers soit un plat et sa garniture complété par trois « satellites » (entrées, fromage et dessert).

Le restaurant du personnel propose désormais de mettre en place quatre menus différents.

Correspondant aux attentes des usagers, cette nouvelle offre proposerait des plateaux plus ou moins abondants laissant à chacun la possibilité d'apprécier son équilibre alimentaire.

Les nouveaux menus seraient les suivants :

- le menu express composé d'une viande + garniture et d'un « satellite » au choix (entrée ou fromage ou dessert ou boisson non alcoolisée) ;
- le petit plateau composé d'une viande + garniture et de deux « satellites » au choix (entrée ou fromage ou dessert ou boisson non alcoolisée) ;

- le grand plateau composé d'une viande + garniture et de trois « satellites » au choix (entrée ou fromage ou dessert ou boisson non alcoolisée).

Le menu express pourrait comporter une variante « été » adaptée aux produits de saison et aux atouts de la terrasse en jardin du restaurant. Cette variante serait composée d'une assiette froide et d'un « satellite » au choix (entrée ou fromage ou dessert ou boisson non alcoolisée).

Concernant le pain, la mise à disposition gratuite d'un petit pain est proposée dans chaque menu, tout petit pain supplémentaire étant facturé au tarif de 0,30 € par pièce.

Les nouvelles grilles tarifaires pourraient être les suivantes.

Menu express							
Agents		Familles <sup>1</sup>		Retraités		Invités	
HT	TTC	HT	TTC	HT	TTC	HT	TTC
3.03	3.20	3.50	3.70	3.50	3.70	8.72	9.20

(1) Enfants et conjoints

Menu express « été »							
Agents		Familles <sup>1</sup>		Retraités		Invités	
HT	TTC	HT	TTC	HT	TTC	HT	TTC
3,03	3.20	3.50	3.70	3.50	3.70	8.72	9.20

(1) Enfants et conjoints

Grand plateau							
Agents		Familles <sup>1</sup>		Retraités		Invités	
HT	TTC	HT	TTC	HT	TTC	HT	TTC
4.60	4.85	5.08	5.35	5.08	5.35	10.28	10.85

<sup>1)</sup> Enfants et conjoints

Petit plateau							
Agents		Familles <sup>1</sup>		Retraités		Invités	
HT	TTC	HT	TTC	HT	TTC	HT	TTC
3.80	4.00	4.27	4.50	4.27	4.50	9.48	10

(1) Enfants et conjoints

Petit pain (à partir de deux)							
Agents		Familles <sup>1</sup>		Retraités		Invités	
HT	TTC	HT	TTC	HT	TTC	HT	TTC
0.016	0.30	0.016	0.30	0.016	0.30	0.016	0.3

(1) Enfants et conjoints

La mise en place des nouveaux menus et des nouveaux tarifs interviendrait le 1<sup>er</sup> janvier 2010

Si vous suivez l'avis favorable de votre commission des finances, de la modernisation du service public et du personnel, je vous demanderai, Mesdames, Messieurs de bien vouloir :

- 1 - décider la mise en œuvre de nouveaux menus et de nouveaux tarifs au restaurant du personnel du centre Victor Dumay, à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2010, dans les conditions proposées ;
- 2 - m'autoriser à signer tout acte à intervenir pour l'application de ces décisions.



Pour Extrait Conforme  
Le Maire,  
Pour le Maire, le Premier Adjoint,

**RAPPORT ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ**

PUBLIÉ LE 19/12/09

PRÉFECTURE DE LA CÔTE-D'OR Alain MILLOT  
Déposé le :

18 DEC. 2009

